



Syndicat des Orthodontistes De France (SODF)
142 Rue de Rivoli
75001 PARIS
Contact : secretariat@lesodf.fr

Paris, le 14 Octobre 2024

L'ensemble de la profession appelle depuis longtemps de ses vœux au regroupement des deux syndicats existant au sein des spécialistes en orthodontie. Cette fusion syndicale présente en effet l'intérêt d'unir les forces vives nécessaires pour répondre à tous les combats que nous devons mener pour **défendre notre spécialité**.

Depuis quelques années, le SODF et le SFSO, par la voix et la volonté de leurs présidents, ont initié le dialogue nécessaire pour un regroupement de nos deux syndicats.

Les échanges, au sein des équipes en interne et inter-syndical ont été réguliers. **Une véritable relation de confiance s'était créée entre les deux présidents.**

Les modalités de cette union ont été longuement discutées, soupesées, pour aboutir à un « **gentlemen's agreement** », un accord reposant sur une confiance mutuelle et bilatérale.

Cet accord était connu et accepté par le CA du SODF.

Lors d'un déjeuner organisé le 30 mai 2024 entre le SODF représenté par Jean-François CUZIN et Stéphanie REVERET, d'une part, et le SFSO représenté par Gérard MOTTO et Sabine SÉVERIN, d'autre part, il a été conclu de profiter du renouvellement partiel du bureau du SFSO, (trois postes à pourvoir sur les neuf existants) prévu en septembre pour que **seuls trois membres du bureau du SODF candidatent pour ces trois postes**. Les modalités d'adhésion et de dépôt de candidatures avaient été définies.

Nous avons donc, en toute bonne foi, accepté d'être minoritaires !

Les élections furent supervisées par la secrétaire générale du SFSO une 4^e candidature non prévue, d'une personne membre du CA du SFSO a détruit le protocole négocié et le résultat de cette élection fut « une douche froide » pour le SODF !

Seuls deux des trois membres du SODF ont été élus de sorte que nous n'étions plus minoritaires mais ultra-minoritaires, **et ce au mépris du gentlemen's agreement qui avait été conclu.**

Le SODF n'a eu d'autre choix que d'en tirer toutes les conséquences.

Certains membres du bureau du SFSO endossent l'entière responsabilité de la division syndicale de la spécialité, pourtant ardemment favorable à l'unité depuis tant d'années.

C'est en vain que le SODF et son président ont tenté de sortir de cette crise avec quelques membres du CA du SFSO. Un courrier envoyé le 18 septembre 2024 au nouveau bureau du SFSO proposait de reprendre au plus vite les discussions pour un accord sous protocole transactionnel.

Le SFSO n'a pas répondu à cette main tendue.

Il s'est empressé, au contraire, de communiquer sur cet échec auprès de ses adhérents dans une lettre datée du 23 septembre 2024.

Le SFSO avait pourtant la ressource nécessaire pour informer en amont de l'enjeu de ces élections.

Le SODF, et non le Dr Jean-François CUZIN, a déposé une plainte disciplinaire contre le Dr Sabine SÉVERIN. La communication professionnelle de cette dernière contrevenait en effet gravement au code de déontologie.

Comment nos revendications syndicales peuvent-elles être prises au sérieux si le devoir d'exemplarité n'est pas observé ?

Concernant les accusations mensongères et diffamatoires portées à l'encontre du Dr Jean-François CUZIN, le SODF ne peut que déplorer l'inobservation de nos obligations déontologiques et confraternelles de la part de membres du bureau du SFSO, auxquels il recommande à l'avenir davantage de prudence dans la rédaction de ses prochains communiqués.

Aujourd'hui, Gérard MOTTO n'est plus président du SFSO, Sabine SÉVERIN anciennement **secrétaire générale du SFSO, responsable de la bonne organisation des élections et du respect du gentlemen's agreement,** a pris la présidence. La relation de confiance mutuelle, qui s'était patiemment tissée depuis près de deux ans, est désormais rompue.

Le rapprochement du SODF et du SFSO n'est donc plus à l'ordre du jour.

Le SODF va poursuivre sa route et comme dit le proverbe : « Mieux vaut être seul que mal accompagné ».

Nous souhaitons vous rassurer sur le fait que le SODF a toujours su se faire écouter durant les moments cruciaux, et qu'il compte dans ses rangs des membres du CA totalisant plus de 30 ans d'expérience de vie syndicale.

Il est et restera présent sur tous les fronts pour assurer la défense de notre spécialité, toujours avec dynamisme, efficacité et efficience.

Le conseil d'administration du SODF